



SAMEDI 5 JANVIER 2019

Course nature avec 2 distances:

- Noz trail **ENTRE CHIEN ET LOUP**: 16 km (dénivelé: 320m)
Départ à 18h30 devant le musée du loup du Cloître Saint Thégonnec.

- Noz trail **LE LOUVETEAU**: 9 km (dénivelé: 200 m)
Départ à 18h00 devant le musée du loup du Cloître Saint Thégonnec.

Epreuve limitée à 500 dossards pour le 16km et 300 dossards pour le 9 km.

Lampe frontale, sifflet, coupe-vent ou couverture de survie obligatoires.

Il s'agit d'une épreuve sportive "nature" ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Peuvent participer sur:

Le 16 km, nés (hommes et femmes) en 2001 et avant (à partir de JUNIOR)

Le 9 km, nés (hommes et femmes) en 2003 et avant (à partir de CADET)

Tarifs :

7€ (16 km) et 5€ (9 km), dont 1€ reversé à l'association [CLAIME](#)

Inscription sur Klikego

ou par courrier: seuls les bulletins d'inscription accompagnés d'une copie de certificat médical ou de licence valide et d'un chèque à l'ordre de REDEG 29 seront pris en compte.

Adresse: Sophie DUPUIS - 14 rue Castoret - 29600 PLOURIN LES MORLAIX

ATTENTION: pas d'inscriptions sur place, par téléphone ou par mail.



Certificat médical / licence :

Les coureurs licenciés de la Fédération française d'Athlétisme (F.F.A) devront impérativement joindre leur photocopie de licence (saison 2018-2019) au bulletin d'inscription sur lequel ils reporteront le numéro.

- Les coureurs non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (05/01/2019).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

Ravitaillements:

- liquide, solide et soupe chaude à l'arrivée.
- 16 km: liquide (chaud et froid) et solide au 11ème km.

Signalisation :

Rubalise réfléchissant, fléchage au sol et en hauteur.

Retraits des dossards :

Le Cloître Saint-Thégonnec, à la salle des sports, à partir de 16h30 et sur présentation d'une pièce d'identité.

Dernières recommandations avant la course à 17h45 et 18h15 dans la salle des sports.

Respect de l'environnement :

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

Toute attitude contraire à cette éthique entraînera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé sur le parcours
- Circulation en dehors du parcours balisé
- Dégradation volontaire de la flore



Assurance :

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de " Entre chien et loup".

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements F.F.A en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Annulation :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par des secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Utilisation d'image :

J'autorise expressément les organisateurs de "Entre chien et loup" ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation de "Entre chien et loup", sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours.